

Observatoire sur les pratiques des lobbies de l'alcool

Rapport 2018



SOMMAIRE

1. La polémique suscitée par les déclarations d'Agnès Buzyn sur le vin	3
2. Le noyautage de la politique de prévention.....	9
3. Le verrouillage de la politique alcool	13
Une position du gouvernement contre toute modification de la loi Evin	13
Echec des tentatives de parlementaires de faire adopter des mesures de prévention sur l'alcool	15
Le report multiple de la publication du plan Mildeca.....	16
4. Tentatives d'intimidation à l'encontre de ceux qui dénoncent les mauvaises pratiques	18
Des tribunes publiées régulièrement dans Le Point	18
La volonté de museler ceux qui s'expriment en brandissant la menace d'actions en diffamation	20
5. Le double discours sur le marketing	22
L'alcool omniprésent lors de la Coupe du monde de football 2018.....	22
Un engagement en matière de marketing sur les réseaux sociaux démenti dans la pratique	23
6. La fausse bonne volonté des filières sur l'étiquetage des boissons alcooliques .	25

En 2018, l'ANPAA publiait son premier rapport d'observation sur les pratiques des lobbies de l'alcool. L'objectif était d'illustrer par des faits concrets l'analyse de la Cour des comptes publiée en 2016¹. La Cour des comptes alertait alors sur l'influence des lobbies de l'alcool au sein de la sphère politique qui avait permis pendant longtemps de contrer toute tentative de mise en œuvre d'une politique de santé publique réellement efficace en matière de réduction du risque alcool. Elle appelait à « *tirer les leçons du fait que, sous l'influence des intérêts des producteurs, les arbitrages rendus sur la plupart des mesures pouvant affecter la vente de boissons alcooliques l'ont été en défaveur de la santé publique* ».

Or ces pratiques sont toujours fortement d'actualité. L'année 2018 se caractérise par une série d'initiatives menées par l'ensemble des filières alcool - et plus particulièrement viticole - qui bénéficie de la compréhension du Président de la République.

Au cœur de ces initiatives, une stratégie visant à se positionner comme un « acteur de prévention » auprès des pouvoirs publics afin de pouvoir diffuser leurs propres messages de prévention, centrés uniquement sur la responsabilité individuelle des consommateurs. L'impact de l'environnement sur les consommations (publicité, accessibilité, prix) est volontairement passé sous silence, de même que toute proposition visant à instaurer des mesures contraignantes.

Cette stratégie s'est avérée payante puisque, pour la première fois, les producteurs ont été associés par l'Élysée à l'élaboration de la politique de prévention en matière de consommation d'alcool. Or, comme l'ont souligné constamment l'OMS, et plus récemment le CESE, le conflit d'intérêts est criant : confier une politique de réduction du risque alcool à des acteurs dont l'intérêt économique est de vendre le plus possible est nécessairement antinomique.

¹ Rapport sur les politiques de lutte contre les consommations nocives d'alcool :

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/les-politiques-de-lutte-contre-les-consommations-nocives-dalcool>

Pour l'ANPAA, cette confiscation de la politique de santé publique doit être largement dénoncée afin que les producteurs se consacrent au seul lobbying légitime, à savoir la défense de leurs intérêts portant sur leur situation économique, les normes des productions et tout ce qui concerne leur secteur d'activité.

Pour rappel, les principaux représentants des filières de boissons alcooliques sont :

- Pour la filière viticole, l'association « Vin et Société » appuyée par deux regroupements d'élus : le Groupe d'études de la vigne et du vin du Sénat et l'Association nationale des élus de la vigne et du vin.
- Pour les grands groupes industriels, l'association « Avec modération ! » qui réunit Bacardi-Martini, Brown Forman, Heineken France, Société des Produits Marnier Lapostolle, Pernod Ricard, Rémy Cointreau, William Grant & Sons. Une branche existe aussi pour l'Île de la Réunion (Brasseries de Bourbon, Diageo Réunion, Rhums Réunion, Sorebra, Distillerie Chatel).
- Pour la bière, la fédération professionnelle « Brasseurs de France »
- La Fédération Française des Spiritueux
- La Fondation pour la Recherche en Alcoologie (FRA) dont le conseil exécutif est composé de Bacardi-Martini, Heineken Entreprise, Kronenbourg, Pernod, Pernod Ricard, Rémy Cointreau et Ricard.

1. La polémique suscitée par les déclarations d'Agnès Buzyn sur le vin

Lors du débat organisé le 7 février 2018 sur France 2 « Alcool, un tabou français ? », la ministre de la Santé a décrédibilisé la stratégie des producteurs de vin visant à faire croire – malheureusement non sans un certain succès – que le vin n'était pas un alcool comme les autres et qu'il « *apporterait des bienfaits, ce que ne font pas les autres alcools* ». Or « *c'est faux, scientifiquement, le vin est un alcool comme un autre* ».

Agnès Buzyn a ainsi critiqué la contradiction entre « *un discours sanitaire qui est que l'alcool est mauvais pour la santé et un discours culturel qui en fait une spécificité française, le bon vin* ». S'appuyant sur les données scientifiques, validées par les autorités sanitaires nationales et internationales, la ministre a affirmé que « *le vrai*

message de santé publique est : l'alcool est mauvais pour la santé ». La notion de « modération » est donc « un mauvais mot » dans la mesure où les risques sont « proportionnels à la quantité bue : plus on boit, plus c'est mauvais ».

La réplique de la filière viticole ne s'est pas fait attendre, confortée par les propos du président Emmanuel Macron. Le président a ainsi déclaré, en forme de désaveu de la ministre, en marge du salon de l'Agriculture : « Moi, je bois du vin le midi et le soir. Je crois beaucoup à la formule de Georges Pompidou : "N'emmerdez pas les Français" ». Le chef de l'Etat a ajouté : « Il y a un fléau de santé publique quand la jeunesse se saoule à vitesse accélérée avec des alcools forts ou de la bière, mais ce n'est pas avec le vin... »². Ces propos ont été largement commentés par la presse tout au long de l'année.



N° 3481
mercredi 21 au mardi 27 mars 2018
Pages 46-49
1756 mots



FRANCE

AGNÈS BUZYN

AGNÈS BUZYN SEULE CONTRE LE LOBBY DU VIN

La ministre de la Santé est bien isolée lorsqu'elle martèle que le vin est un alcool comme un autre. L'Elysée ménage l'industrie viticole.



Le 7 février, sur France 2, Agnès

mier verre, et que c'est proportionnel. » Comme si cela ne suffisait pas, la ministre, l'air de rien, lâche une bombinette : elle envisage de durcir le bon vieux slogan « L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. A consommer avec modération ». « Le vrai message de santé publique serait : "L'alcool est mauvais pour la santé"

l'ouverture du Salon de l'agri culture, Christophe Castaner joue les petits chimistes pour contredire sa collègue sur BFMTV. « Il y a de l'alcool dans le vin, mais c'est un alcool qui n'est pas fort », assure le secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement, le 22 février. Vraiment? « J'ai répondu par pure stratégie, reconnaîtra-t-il en

²https://www.lexpress.fr/actualite/societe/sante/alcoolisme-agnes-buzyn-seule-contre-le-lobby-du-vin_1993741.html

Le 21 février 2018, une tribune des lobbies viticoles membres de « l'Académie du vin de France » publiée dans le Figaro appelle Agnès Buzyn à cesser « *de diaboliser le vin, qui est une part de la civilisation française* ». ³

The image shows a screenshot of a news article from Figaro Vox. The article title is «Mme Buzyn, cessez de diaboliser le vin, qui est une part de la civilisation française !». The article is attributed to COLLECTIF COLLECTIF and was updated on 23/02/2018 at 18:26. The article features a video player with a thumbnail showing a vineyard and a man speaking. The video title is «Mme Buzyn, cessez de diaboliser le vin, qui est une part de la civilisation française !». Below the video player, there is a section titled «POINTS DE VUE» with the subtitle «Le vin, une drogue comme une autre ?». The text below the video player reads: «TRIBUNE - La ministre de la Santé a estimé qu'il n'y avait pas de différences entre le vin et les autres alcools. Des propos inacceptables pour le géographe Jean-Robert Pitte, l'écrivain Bernard Pivot, l'oncologue David Khayat et d'autres membres de l'Académie du vin de France.»

³<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2018/02/21/31003-20180221ARTFIG00272-mme-buzyn-cessez-de-diaboliser-le-vin-qui-est-une-part-de-la-civilisation-francaise.php>

Joël Forgeau, vigneron et président de Vin & société, avait par ailleurs déclaré dans un communiqué que « *Les déclarations d'Agnès Buzyn ont stupéfié la filière viticole* » et que « *cette position est à contre-courant de la direction politique indiquée par la Présidence de la République qui avait invité la filière vitivinicole à formuler des propositions en matière de prévention* »⁴. Le lobby travaillait alors à l'élaboration d'un plan de prévention sur commande de l'Elysée.



⁴https://actu.fr/pays-de-la-loire/mouzillon_44108/viticulture-declarations-ministre-sante-sont-intolerables_15513422.html

L'ensemble des acteurs de santé déplore cette vision biaisée d'un prétendu état de l'opinion fourni clé en main par le lobby de l'alcool, et salue un discours très ferme et un positionnement sans ambiguïté de la ministre⁵.

Le Monde

Consulter le journal

ACTUALITÉS ▼ ÉCONOMIE ▼ VIDÉOS ▼ OPINIONS ▼ CULTURE ▼ M LE MAC

VINS

Macron aime le vin et le fait savoir, au grand dam des médecins

Emmanuel Macron a régulièrement banalisé la consommation du vin et multiplié les gestes en faveur de la filière viticole. Une posture inédite pour un chef de l'Etat, qui met en émoi les acteurs de la santé.

Par Ophélie Neiman · Publié le 28 avril 2018 à 12h15 - Mis à jour le 30 avril 2018 à 12h17

🕒 Lecture 9 min.

🔒 Article réservé aux abonnés



Emmanuel Macron a régulièrement banalisé la consommation du vin et multiplié les gestes en faveur de la filière viticole. Une posture inédite, qui met en émoi les acteurs de la santé. EMMANUEL PIERROT / VU POUR LE MONDE D'APRES ERIC FEFERBERG / AEP

⁵ https://www.lemonde.fr/vins/article/2018/04/28/le-vin-sous-l-ere-macron_5292011_3527806.html

Le premier ministre Edouard Philippe adopte quant à lui une position plus modérée, visant à ménager les deux parties⁶.

Les deux faces de la même pièce, pour Philippe

« Vous dites que le gouvernement, par la voix de la ministre des Solidarités et de la Santé, se serait engagé dans je ne sais quelle croisade contre le vin [...] Votre propos m'apparaît outrancier », se défend le Premier Ministre. Edouard Philippe ménage les deux parties, jugeant « irresponsable de ne pas voir les deux faces de la même pièce » : « Nous allons à la fois respecter cette place particulière à laquelle nous sommes tous attachés du vin dans la culture et l'agriculture françaises (il venait de rappeler que le gouvernement soutient la filière dans les négociations internationales, et n'a pas modifié la fiscalité applicable au vin, N.D.L.R.), mais nous n'allons pas faire semblant qu'il n'y aurait pas de problème de santé publique. »

Victime de pressions de la part de son propre gouvernement et des lobbies viticoles, la ministre n'osera plus, après cette polémique, affirmer aussi fort que le vin est un alcool comme les autres.

⁶<https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/02/23/le-vin-un-alcool-comme-les-autres-lelysee-desavoue-buzyn-les-acteurs-de-la-sante-publique-sindignent> 855455

2. La prise en otage de la politique de prévention

Dans un communiqué conjoint des ministres de la Santé et de l'Agriculture daté du 12 avril 2018, le gouvernement officialise l'ambition du Président de la République d'associer les professions viticoles à la « révolution de la prévention ».



AGNÈS BUZYN
MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

STEPHANE TRAVERT
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE
L'ALIMENTATION

Communiqué de presse

Paris, le 12 avril 2018

**Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé,
et Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation,
ouvrent la concertation sur la prévention avec les professions viticoles.**

**Agnès Buzyn et Stéphane Travert ont tenu ce jour une première séance commune
d'échanges avec les représentants de la profession viticole**

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de l'ambition du Président de la République d'opérer en France la « révolution de la prévention ». Accueillant favorablement la volonté des professions viticoles de s'associer aux politiques publiques de prévention, les ministres entendent conduire ces discussions dans un esprit constructif et d'ouverture.

Cette prise en compte des demandes de la filière, au grand dam des associations de santé publique et d'addictologie, fait suite aux réactions courroucées de la filière viticole pour dénoncer la campagne de l'Institut national du cancer (INCa) sur les liens entre alcool et cancer, diffusée en septembre 2017 et mettant en scène un tire-bouchon⁷.



Déjà en janvier 2018, la filière se félicitait publiquement d'avoir eu gain de cause, en témoigne ce tweet sans ambiguïté :



Le conflit d'intérêts est criant mais les lobbies, ravis de cette opportunité offerte par l'Elysée assument avec enthousiasme ce positionnement et se félicitent de cette reconnaissance comme "acteurs de prévention" par l'Elysée. Ils attribuent ce succès à l'influence de l'ancienne directrice de Vin & Société Audrey Bourolleau en tant que conseillère agriculture d'Emmanuel Macron.

⁷<https://www.ladepeche.fr/article/2018/02/01/2733708-plan-contre-abus-alcool-coconstruit-professionnels-vin.html>

Le 27 juin 2018, les filières de boissons alcooliques publient leur propre "plan de prévention" qui ne contient aucune des mesures proposées par les acteurs de santé. Ce coup de force est assez inédit...Alors que personne n'imaginerait confier aux cigarettiers la charge de définir une politique de prévention contre le tabagisme, cela ne pose pas de problème au gouvernement français concernant l'alcool.



La filière vitivinicole représentée par Vin & Société remet au président de la République sa contribution au Plan National de Santé Publique « Priorité prévention »

Vin & Société, au nom des 500 000 acteurs de la vigne et du vin, rend aujourd'hui sa contribution au Plan National de Santé Publique « Priorité Prévention » et participe ainsi à la « **révolution de la prévention** » voulue par le président de la République. Les mesures fortes portées par la filière vitivinicole viennent répondre à deux enjeux : **la protection des populations à risque (femmes enceintes, mineurs et jeunes adultes)** et **la responsabilité dans la consommation de vin**.

Vin & Société mobilisera 2 millions d'euros en 4 ans – 2019/2022 – pour mettre en œuvre ces mesures. Cette contribution a été **construite collectivement** avec l'ensemble des producteurs de boissons alcoolisées – vins, bières et spiritueux – tous conscients de leur responsabilité sociale et ne pouvant accepter le mauvais usage de leurs produits et les risques qui y sont associés. Sa mise en œuvre opérationnelle nécessitera une coopération étroite avec les pouvoirs publics.

Afin de mettre en lumière les lacunes de ce plan, l'ANPAA publie dans la foulée une version revue et corrigée. L'objectif est de montrer que les mesures et les données mises en avant par les alcooliers sont loin de donner une vision objective et complète de la réalité : données statistiques incomplètes, vision biaisée de la réalité des dommages liés à la consommation d'alcool en France, mesures non contraignantes reposant uniquement sur la bonne volonté des acteurs...Pour chacun des objectifs énoncés par les filières, la version de l'ANPAA complète la liste des mesures par des recommandations, précises et concrètes, validées au plan international⁸.

⁸ https://www.anpaa.asso.fr/images/media/TELECHAR-2018/Contribution-filires-alcool_Revue-corrige-par-ANPAA_28062018.pdf

**CONTRIBUTION DES FILIERES DE
BOISSONS ALCOOLISEES AU
PLAN NATIONAL DE SANTE PUBLIQUE
« PRIORITE PREVENTION »**

REVUE ET CORRIGEE

**PAR L'ASSOCIATION NATIONALE DE
PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET
ADDICTOLOGIE (ANPAA)**

**POUR RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES COMPORTEMENTS ET
SITUATIONS A RISQUES, LA CONSOMMATION DE
BOISSONS ALCOOLISEES
ET FAVORISER LA RESponsABILITE DANS LA CONSOMMATION**



Voulant s'afficher en tant qu'acteur de prévention", Vin & Société, dans la droite ligne de son plan de prévention, lance des formations à la consommation responsable en e-learning à destination des professionnels du vin. Là aussi sont relayées des contre-vérités sur de potentiels bénéfiques du vin sur la santé⁹.

⁹ <http://www.vinetsociete.fr/s-engager/formation/formation-des-professionnels>

Le vin
est-il bon pour
la santé

**Tout dépend de la façon dont
IL EST CONSOMMÉ**

OUI il peut être **BÉNÉFIQUE** sur
certaines pathologies

Dans le cadre d'une
CONSOMMATION RAISONNÉE ET MESURÉE

- les maladies cardiovasculaires
- certains cancers
- les maladies neuro-dégénératives
- les maladies osseuses

Source : Meta analyse Alcimed/Vin & Société recensant les 953 publications scientifiques parues dans le monde en 2013 sur le vin, l'alcool et la santé, permettant de synthétiser la recherche sur ces sujets et d'en tirer les pistes de consensus scientifiques

Cette infographie, issue du e-learning, se réfère à une méta analyse publiée depuis 2017 sur le site de Vin & Société, dont on ne connaît pas la méthodologie. Elle contredit toutes les études rigoureuses d'un point de vue scientifique, notamment la dernière en date publiée en août 2018 dans la revue The Lancet et qui fait aujourd'hui référence. Selon cette étude internationale indépendante, un seul verre par jour suffit à augmenter le risque de développer l'un des 23 problèmes de santé associés à l'alcool. Il n'existe pas d'effet protecteur à faible dose. Comme l'a ainsi déclaré François Bourdillon, directeur général de Santé publique France, "les minimes et très sélectifs effets protecteurs de l'alcool sont réduits à néant par ses effets délétères"¹⁰.

3. Le verrouillage de la politique alcool

Une position du gouvernement contre toute modification de la loi Evin

Le 22 février 2018, Emmanuel Macron déclare que, tant qu'il serait président, il n'y aura pas "d'amendement pour durcir la loi Evin" restreignant la publicité pour les boissons alcooliques¹¹. Une stratégie visant clairement à s'attirer les faveurs des viticulteurs quelques jours avant l'ouverture du Salon de l'Agriculture.

¹⁰ Editorial, in « Consommation d'alcool, comportements et conséquences pour la santé – Bulletin épidémiologique hebdomadaire », Février 2019

¹¹https://www.huffingtonpost.fr/2018/02/23/loi-evin-macron-boit-du-vin-le-midi-et-le-soir-et-ne-veut-pas-quon-emmerde-les-francais_a_23369066/

Il faut noter que cette déclaration du président de ne pas durcir la loi Evin ne comporte pas d'engagement à ne pas la remettre en cause, ou à ne pas "l'adoucir".

EDITION
FR

HUFFPOST

f t @

POLITIQUE ÉCONOMIE INTERNATIONAL CULTURE LE BON LIEN C'EST LA VIE LE HUFFPLAY PLUS

POLITIQUE 23/02/2018 07:27 CET | Actualisé 23/02/2018 09:53 CET

f t p in ✉

Loi Evin: Macron "boit du vin le midi et le soir" et ne veut pas qu'on "emmerde les Français"

Il n'y aura donc pas "d'amendement pour durcir la loi" restreignant la publicité pour les boissons alcoolisées.

Le HuffPost avec AFP

AFP

Loi Evin: Macron

POLITIQUE - [Emmanuel Macron](#), qui confie "boire du vin le midi et le soir", a annoncé jeudi 22 février que tant qu'il sera président, il n'y aurait pas "d'amendement pour durcir la [loi Evin](#)" restreignant la publicité pour les boissons alcoolisées. "Moi, je bois du vin le midi et le soir. Je crois beaucoup à la formule de Pompidou: 'n'emmerdez pas les Français'", a indiqué le chef de l'Etat à des journalistes de la presse régionale en marge d'une rencontre avec des agriculteurs.

ON EN PARLE

Sibeth Ndiaye va devoir changer de vocabulaire

Erdogan subit un échec cuisant aux municipales et pourrait même perdre Istanbul

Sibeth Ndiaye, une pro de la com' déjà rattrapée par ses casseroles

Mort de Tania Mallet, James Bond girl de "Goldfinger"

Nipsey Hussle mort: De Rihanna à Snoop Dogg, le monde du divertissement en deuil

Amélie de Montchalin secrétaire d'État et non ministre. un petit détail ne

Une position que déplore une bonne partie de l'opinion publique. En effet, selon un sondage de la Ligue contre le cancer/Opinion Way, 58 % des Français regrettent que « les pouvoirs publics n'en fassent pas assez pour prévenir les risques liés à la consommation d'alcool. »¹²

¹²<https://www.ligue-cancer.net/article/46113-la-ligue-contre-le-cancer-inquiete-des-annonces-du-lobby-de-lalcool>

L'industrie de l'alcool : un frein pour la mise en place d'une politique de santé efficace ?

Selon le **sondage Ligue contre le cancer / Opinion Way** publié en juin, **77 % des Français soulignent l'influence des producteurs d'alcool** sur les pouvoirs publics. La Ligue rappelle qu'ils sont **58% à considérer que les pouvoirs publics n'en font pas assez** pour prévenir les **risques liés à la consommation d'alcool** et qu'ils sont 66% à penser que les producteurs empêchent la **mise en place de politique de santé efficace**.

Echec des tentatives de parlementaires de faire adopter des mesures de prévention sur l'alcool

Dans le cadre des débats sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS 2019), plusieurs amendements concernant la fiscalité de l'alcool¹³ – portés par des parlementaires et soutenus par les acteurs de santé publique – ont fait l'objet d'un avis défavorable du gouvernement qui s'était pourtant engagé à traiter ces sujets.

Un amendement visant notamment à étendre la taxe sur les prémix (mélanges à base d'alcool et de boissons très sucrées) aux vins aromatisés - des produits qui rencontrent un grand succès auprès des jeunes - a été adopté au Sénat mais rejeté à l'Assemblée nationale suite à un avis défavorable du gouvernement. Usant d'arguments de forme, ce dernier a reconnu l'importance des sujets soulevés, mais renvoyé à des travaux ultérieurs notamment dans le cadre du plan gouvernemental de mobilisation contre les conduites addictives (plan Mildeca).

Un rejet qui a sonné comme une victoire pour Vin & Société qui en rend compte dans son rapport d'activité 2018. On aurait pourtant pu croire que cette mesure, qui s'attaquait en réalité aux vins de faible qualité, souvent importés en vrac d'Italie et d'Espagne, et vendus à des prix très bas, aurait reçu le soutien de la filière viticole si prompt à célébrer les grands vins de dégustation et l'excellence des produits de terroir.

¹³ <https://www.anpaa.asso.fr/presse/espace-presse/999-15-novembre-2018-prevention-risques-lies-alcool-senat-va-plus-loin-assemblee-nationale>

Focus sur...

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale

Lors de l'examen par l'Assemblée nationale et le Sénat du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019, une disposition est venue indirectement impacter la filière vitivinicole. En effet, à la demande de certaines associations, des parlementaires voulaient taxer les boissons aromatisées à base de vin. Le gouvernement a demandé la suppression de cette disposition, jugeant que le résultat recherché (protéger les mineurs de l'entrée dans la consommation d'alcool) ne pouvait être atteint par ce texte, et que sa rédaction étendait par erreur la taxation à certains vins (Clairette de Die, Coteaux du Layon, Champagnes demi-sec) ou certains cidres. Au final, le consensus a été total sur la suppression de cette mesure.

Extrait du rapport d'activité de Vin & Société

Le report multiple de la publication du plan Mildeca

Initialement prévue pour mars 2018, la sortie du plan gouvernemental de mobilisation contre les addictions 2018-2022, préparé depuis octobre 2017 par la Mildeca, n'a cessé d'être décalée. Après mars, la publication avait été annoncée pour la fin juin 2018. Or c'est à cette date que les filières de boissons alcooliques ont « remis à l'Élysée leur "plan de prévention", visant à "nourrir" les réflexions du gouvernement – et donc les arbitrages ministériels – sur le plan Mildeca. Repoussé en septembre, puis en novembre, le plan a finalement été publié le 8 janvier 2019 quasiment en catimini.

S'il est tout à fait pertinent dans ses constats et analyses, ce plan échoue à donner une feuille de route claire de la politique gouvernementale en matière de prévention des conduites addictives. Il déçoit notamment sur le volet alcool, les mesures proposées n'étant pas à la hauteur de la 2^{ème} cause de mortalité évitable en France.

Un résultat en demi-teinte qui révèle les difficultés d'arbitrage du Gouvernement sur le sujet de l'alcool du fait de l'influence des lobbies auprès de l'exécutif.¹⁴

Addiction à l'alcool, un plan tout en modération

Le texte, qui renforce les actions déjà en place, a été discrètement adopté en décembre.

Par François Béguin · Publié le 07 janvier 2019 à 20h54 - Mis à jour le 08 janvier 2019 à 11h23

🕒 Lecture 4 min.

🔒 Article réservé aux abonnés



COLCANOPA

Annoncé depuis bientôt dix mois, reporté à plusieurs reprises, le « plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 » a été dévoilé, mardi 8 janvier, par un simple tweet. Le texte a été discrètement adopté par le gouvernement en

¹⁴https://www.lemonde.fr/societe/article/2019/01/07/un-plan-de-lutte-contre-les-addictions-adopte-en-catimini_5406058_3224.html

4. Tentatives d'intimidation à l'encontre de ceux qui dénoncent les mauvaises pratiques

Des tribunes publiées régulièrement dans Le Point

L'ANPAA fait régulièrement l'objet d'attaques, notamment de la part du magazine Le Point à coups d'invectives, de propos outranciers et de fausses informations.

La première réaction cette année a fait suite à la tribune « Prévention : le cynisme du lobby des alcooliers » publiée dans le Monde¹⁵ par des professionnels de santé et spécialistes en addictologie – dont le président et le vice-président de l'ANPAA – sur l'offensive des industriels qui veulent "contribuer" à la santé publique et se substituer aux responsables politiques. Une tribune de trois chercheurs de l'Institut des sciences de la vigne et du vin, dont on peut légitimement douter de leur indépendance, vise ainsi à répondre au « lobby médical »¹⁶.



N° 201807
mercredi 1^{er} août 2018
1495 mots

VIN -

Vins : notre réponse au « lobby médical »

TRIBUNE. Trois chercheurs de l'Institut des sciences de la vigne et du vin répliquent à une tribune particulièrement violente parue dans « Le Monde ».

<p>Ce texte a d'abord été adressé au Monde, qui ne l'a pas publié. Fin de non-recevoir... L'ISVV, Institut des sciences de la vigne et du vin, de l'université de Bordeaux est un centre pluridisciplinaire de recherche et d'enseignement supérieur. Dans le</p>	<p>cidre, etc.) sont à mettre dans le même objet de discussion et condamnables au nom de la santé du consommateur et de la seule absorption d'alcool. Une littérature scientifique immense s'est employée à discuter de la pertinence, ou non, de la</p>	<p>tueux depuis plus de cinquante ans... et ce fait d'armes ne doit malheureusement pas grand-chose au lobby médical ni même à la loi Évin. À tout le moins le résultat devrait être démontré par les économistes qui pourraient facilement arguer que la loi</p>
--	--	---

¹⁵https://www.lemonde.fr/sciences/article/2018/07/10/prevention-le-cynisme-du-lobby-des-alcooliers_5328705_1650684.html

¹⁶ https://www.lepoint.fr/vin/reponse-au-lobby-medical-01-08-2018-2240568_581.php

La deuxième tribune, plus grossière et virulente que la précédente, intitulée « Défendons le vin contre les pisse-vinaigre », fait quant à elle suite à la sortie de l'étude internationale publiée le 23 août 2018 dans la revue de référence *The Lancet*¹⁷ qui confirmait la responsabilité de la consommation d'alcool dans de nombreux problèmes de santé, notamment la survenue de certains cancers. L'ANPAA avait alors publié un communiqué¹⁸ appelant le gouvernement à prendre acte de ces faits scientifiques indiscutables et à faire preuve de cohérence et d'efficacité dans la mise en place d'une véritable politique de santé en matière d'alcool. La tribune publiée dans *Le Point* attaque alors frontalement l'ANPAA, traitée ainsi de "pisse-vinaigre", alors que l'association n'avait fait que relayer les conclusions du *Lancet*.¹⁹



N° 2401
jeudi 6 au mercredi 12 septembre 2018
Page 10
970 mots



SOMMAIRE 2401

Défendons le vin contre les pisse-vinaigre

Les cochons Napoléon, Boule de Neige et Brille-Babil ont fait des petits. Ces trois personnages de « La ferme des animaux » – l'hilarante et prothétique satire du totalitarisme signée George Orwell – avaient, au moment de leur prise du pouvoir, établi « sept commandements », dont le cinquième était : « Nul animal ne boira d'alcool. »

porte si, comme le souligne le Pr Didier Raoult (*voir p. 61*), les données de celles-ci sont affectées de biais, ou si ses conclusions sur le « premier verre » sont en partie en contradiction avec ses propres résultats. Personne, ou presque, ne prend non plus la précaution de relever que *The Lancet* s'est parfois fourvoyé par le passé en publiant des articles ultrapolitisés, voire carrément falsifiés (sur

empoisonner la population pour leur profit. C'est amusant, cette histoire de lobby, reprise en chœur par *Le Monde* et bien d'autres journaux. Faut-il qu'il soit incompetent, ce vilain groupe de pression : bien qu'il représente plus de 500 000 emplois en France, et des exportations que seul le secteur aéronautique devance, il n'a pas réussi à empêcher notre pays de se doter d'une des législa-

¹⁷ Alcohol use and burden for 195 countries and territories, 1990–2016: a systematic analysis for the Global Burden of Disease Study 2016, GBD 2016 Alcohol Collaborators, *The Lancet*, 23 août 2018

¹⁸ https://www.anpaa.asso.fr/images/pdf/CP-Lalcool-toujours-aussi-dangereux_27-aot-2018.pdf

¹⁹ https://www.lepoint.fr/editos-du-point/etienne-gernelle/etienne-gernelle-defendons-le-vin-contre-les-pisse-vinaigre-05-09-2018-2248810_782.php

La volonté de museler ceux qui s'expriment en brandissant la menace d'actions en diffamation

A la suite d'une interview accordée par Franck Lecas, chargé de mission loi Evin à l'ANPAA, au site d'information Allodocteurs, Vin & Société a adressé personnellement à ce dernier une mise en demeure quant aux propos qu'il avait tenus sur les sorties scolaires dans les vignobles.

Lors de son interview, Franck Lecas avait expliqué qu'il y avait une stratégie délibérée de la part du lobby alcoolier de créer chez les jeunes un environnement favorable à la consommation d'alcool. Il citait en exemple une interpellation récente de l'ANPAA par des parents à propos d'une sortie scolaire organisée dans un vignoble. Ces déclarations sur la stratégie des alcooliers envers le jeune public correspondent aux analyses de l'ANPAA et ont fait l'objet de publications accessibles depuis longtemps sur le site de l'ANPAA²⁰, et n'ayant fait, jusqu'alors, l'objet d'aucune prise de position publique de Vin & Société. Or, après la publication de l'article sur le site d'Allodocteurs, Vin & Société demande à Franck Lecas de donner des renseignements circonstanciés sur cette information et menace de l'attaquer personnellement pour diffamation en cas d'absence de réponse.

L'ANPAA n'a pas donné suite à cette interpellation de Vin et Société, mais ce raidissement peut s'expliquer par l'évolution du contexte que le lobby ne peut que juger défavorable à sa stratégie :

- L'opinion publique a parfaitement conscience du risque alcool et est demandeuse de mesures fortes (cf. sondage de la Ligue nationale contre le cancer de juin 2018) ;
- Les préoccupations en matière de santé et les demandes d'information transparente sur les produits consommés sont de plus en plus importantes (cf. révélations dans Cash Investigation des pratiques d'épandages de pesticides dans les vignes, y compris à proximité des écoles) ;
- La publication par *The Lancet* d'une étude internationale sur le fardeau lié au risque alcool a totalement décrédibilisé le discours de la filière sur les prétendus bénéfiques pour la santé d'une consommation "modérée" de vin ;

²⁰ <https://www.anpaa.asso.fr/images/media/2016-03-telechargements/d-11-02-2016-vin-societe.pdf>
<https://www.anpaa.asso.fr/images/media/2016-03-telechargements/d-12-18-03-2016-educ-alcool-actualis-20-mars-2018.pdf>

- Les acteurs de santé publique se sont "professionnalisés" et leur discours est très régulièrement relayé par les médias de façon généralement favorable.

Au final, cette tentative d'intimidation est surtout révélatrice d'une inquiétude de Vin & Société voire d'une certaine fébrilité face à l'évolution du contexte sociétal.



Monsieur Frank Lecas
Association de prévention en alcoologie et addictologie
20 Rue Saint-Fiacre, 75002 Paris

Paris, le 29 octobre 2018

Monsieur,

Je m'adresse à vous en ma qualité de déléguée générale de l'Association Vin et Société, en raison de la mise en cause dont celle-ci est l'objet dans l'article intitulé « Comment le lobby du vin cible vos enfants », mis en ligne le 22 octobre dernier sur la plateforme www.francetvinfo.fr

Vous êtes cité dans cet article comme chargé de mission sur la loi Evin au sein de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie, au fait des pratiques de ciblage des enfants imputées à Vin et Société.

Il est ainsi indiqué que « *Les producteurs de vin s'investissent aussi dans des programmes pédagogiques avec les scolaires, toujours sous couvert d'éducation. Frank Lecas, membre de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie, chargé de mission sur la loi Evin, est au fait de ces pratiques. Nous avons été alertés par des parents, inquiets et interloqués par des visites du vignoble par leurs enfants avec leur classe, rapporte-t-il.* »

J'apprends ainsi l'existence de réactions qui n'ont jamais été portées à ma connaissance, et qui me paraissent donc fortement sujettes à interrogation.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir me transmettre toutes informations sur les plaintes qui vous auraient été adressées par des parents d'élèves : contenu des celles-ci, de quelle(s) région(s) proviennent-elles, quels sont les établissements scolaires qui auraient été sollicités, sur quelle période, et à quelle fréquence ? -, accompagnées de justificatifs.

Cette situation doit en effet être très rapidement éclaircie, au vu de la réalité des faits.

A défaut de réponse de votre part sous quarante-huit heures à compter de la date de la présente correspondance, je vous indique avoir chargé mon avocat d'utiliser toutes voies et moyens de droit aptes à rétablir Vin et Société dans l'intégralité de ses droits.

Je compte sur une prompt réponse de votre part.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Krystal LEPRESLE

Déléguée générale de Vin & Société

5. Le double discours sur le marketing

L'alcool omniprésent lors de la Coupe du monde de football 2018

A l'occasion du mondial de football, l'ANPAA a lancé l'opération "Soyez nos yeux" visant à collecter un maximum de photos faisant le lien entre sport et alcool afin de montrer en temps réel notre surexposition à des publicités pour des boissons alcooliques. L'association a reçu plus de 200 photos publiées sur sa page Flickr²¹ qui montrent que la loi Evin est largement contournée, plus ou moins subtilement d'ailleurs²².

L'opération a démontré que, en dépit de leurs engagements et de leur code de déontologie, les producteurs d'alcool ne sont pas capables de s'autoréguler. Les pratiques publicitaires observées pendant la Coupe du monde sont en effet en totale contradiction avec la stratégie des producteurs visant à se positionner comme des "acteurs de prévention" auprès des pouvoirs publics.

A noter que, une fois de plus, cette initiative de l'ANPAA a fait l'objet d'un article aux sous-entendus inadmissibles, signé par le journaliste spécialiste du vin Jacques Dupont, qui n'a pas hésité à faire un parallèle entre la collecte des publicités litigieuses et la collaboration sous le régime de Vichy²³.

²¹ <https://www.flickr.com/photos/anpaa/>

²² https://www.anpaa.asso.fr/images/pdf/Communiqu-de-presse_Opration-Coupe-du-monde.pdf

²³ https://www.lepoint.fr/vin/chroniques/soyez-nos-yeux-la-drole-de-campagne-de-la-ligue-antialcoolique-13-06-2018-2226916_582.php

Le Point.frN° 201806
mercredi 13 juin 2018
314 mots

EN DIRECT DU VIGNOBLE -

« Soyez nos yeux ! » : la drôle de campagne de la ligue antialcoolique

En demandant à ses adhérents de photographier les publicités faisant la promotion du sport et de l'alcool, l'association suscite quelques interrogations éthiques.

« Soyez nos yeux ! » C'est par cette formule quelque peu maladroite que l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA) demande à ses adhérents de photographier les campagnes de pub mêlant sport et alcool. Un procédé qui invite clairement à la délation, et qui sonne bizarrement aux oreilles de ceux qui ont écouté le long entretien accordé cette semaine à France Culture par le grand historien de l'Occupation Robert Paxton (*La France de Vichy*). Toute entière tournée vers sa mission civilisatrice qui tend à faire du citoyen français un homme nouveau, l'ANPAA n'a sans

doute pas mesuré les ambiguïtés du discours de ses communicants : « Afin de montrer en temps réel notre surexposition à des publicités pour des boissons alcooliques, nous souhaitons collecter un maximum de photos faisant le lien entre alcool et sport... En prenant appui sur les dérives constatées, nous mènerons ensuite des actions de plaidoyer en faveur d'une meilleure application de la loi Évin. » Comment procéder, que photographier ? Là encore, le clin d'oeil à l'histoire est un peu lourd en termes de vocabulaire : « Comment participer ? Rien de plus simple, prenez en photo les publicités qui vous

choquent ! Où ? Dans la rue, quand vous faites vos courses au supermarché, dans le métro, à l'arrêt de bus, sur un magazine, pendant une retransmission de match à la télévision, sur un site internet... » Et l'auteur de la photo peut demeurer anonyme : un pseudo suffit... Si l'on ajoute que ces photos seront publiées sur une page intitulée « flickr.com », on est en droit de se demander si par miracle, au sein de l'ANPAA, se cacheraient un clandestin doté du sens de l'humour. ■

par Jacques Dupont

Un engagement en matière de marketing sur les réseaux sociaux démenti dans la pratique

Sur les réseaux sociaux, les industriels n'hésitent pas à contourner la loi pour faire de la publicité déguisée et inciter à la consommation, notamment en ayant recours à des influenceurs parfois mineurs. Car sur Internet, les infractions à la loi qui encadre la publicité pour l'alcool échappent complètement au contrôle des autorités sanitaires. La principale cible des alcooliers : les jeunes, particulièrement vulnérables à la publicité.



N° 896
mercredi 31 octobre 2018
Pages 34-37
3221 mots



COMPRENDRE LES RUSES DES INDUSTRIELS – TABAC, ALCOOL, MALBOUFFE

LA PUB DÉGUISÉE AGUICHE NOS ADOS

Les grandes marques exploitent le filon des réseaux sociaux pour inciter les jeunes à manger gras ou sucré, à boire ou à fumer. Peu réprimé par nos lois, ce harcèlement publicitaire menace leur santé.



trefois interdit pour Ricard soit désormais autorisé pour Campari ? Combien de temps encore allons-nous tolérer que les marques de bières et de spiritueux abreuvent les réseaux sociaux de leurs campagnes dégui-

HPST (hôpital, patient, santé, territoires) a encadré, à partir de 2009, la publicité de boissons alcoolisées sur la Toile, en la prohibant sur les sites destinés à la jeunesse... Et en l'autorisant sur les autres, « sous réserve

Or ces publicités indirectes ne sont pas en conformité avec la loi Évin, non seulement du fait de la présence de consommateurs mineurs, mais aussi de l'absence du message sanitaire obligatoire²⁴. Face à ces contournements manifestes, l'ANPAA et Avenir Santé multiplient les alertes et engagent des procédures judiciaires, malheureusement avec des moyens bien plus modestes que ceux déployés par les industriels pour la promotion de leurs produits.

²⁴ Cf. interview de Franck Lecas, juriste spécialiste de la loi Evin à l'ANPAA : <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2019/01/08/01016-20190108ARTFIG00292-alcool-les-jeunes-cibles-par-des-publicites-deguisees-sur-les-reseaux-sociaux.php>



6. La fausse bonne volonté des filières sur l'étiquetage des boissons alcooliques

Le 12 mars 2018, comme il le leur était demandé, les producteurs d'alcool ont rendu à la Commission européenne leur proposition d'auto-régulation en matière d'étiquetage des boissons alcooliques²⁵. Alors que la Commission européenne indiquait, dans un rapport publié en mars 2017, qu'elle ne relevait « *aucun motif objectif justifiant l'absence d'informations relatives aux ingrédients et d'informations nutritionnelles sur les boissons alcooliques* », les producteurs n'ont pas pris leurs responsabilités et ont encore tenté d'échapper aux règles d'étiquetage applicables aux autres produits alimentaires. Ainsi, ils ont proposé un système "à la carte", chaque secteur (spiritueux, bières, vin) décidant de ses propres modalités de mise en œuvre, sans caractère contraignant : informations publiées soit sur les bouteilles, soit uniquement sur Internet via des QR codes, codes-barres, liens web ou autres solutions en ligne. Outre l'hétérogénéité des supports d'information, la nature des informations à divulguer (composition des produits par exemple) sera aussi à la discrétion des producteurs.

²⁵ <https://brewersofeurope.org/uploads/mycms-files/documents/publications/2018/joint-commitment-alcoholic-beverages-1803.pdf>

Cette proposition est évidemment loin de répondre aux attentes légitimes des consommateurs qui veulent une information lisible et immédiatement accessible²⁶.

Réaction négative des ONG

La publication de la position de l'industrie a déclenché une forte réaction des ONG de santé publique qui ont déclaré que l'industrie ne parvenait pas à informer de manière responsable les consommateurs de l'UE.

« Les consommateurs ont le droit de savoir. Souvent, ils ne se rendent pas compte de la quantité de sucre que contiennent la plupart des boissons alcoolisées. Ce fait ne devrait pas être dissimulé quelque part en ligne », a déclaré le Dr Jacques de Haller, président du comité permanent des médecins européens (CPME).

Le bureau européen des consommateurs (BEUC) s'en est aussi pris à l'industrie, en réclamant des règles contraignantes à l'échelle européenne.

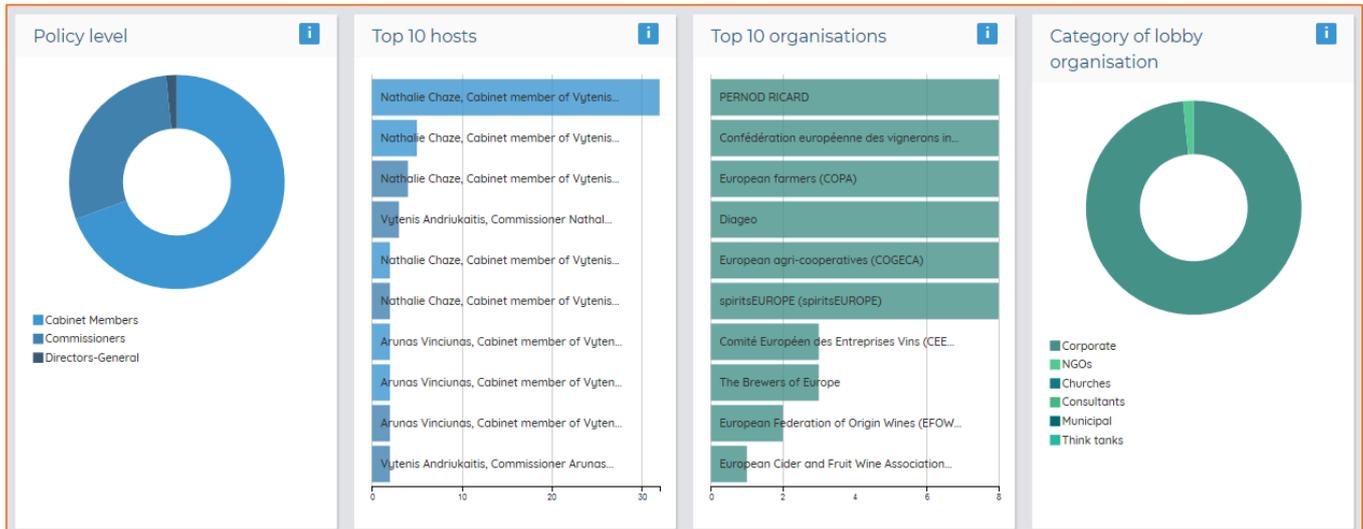
« L'industrie se donne trop de latitude pour décider de la quantité d'informations auxquelles les consommateurs peuvent avoir accès. Alors que les consommateurs prennent des décisions d'achat en quelques secondes, il n'est pas réaliste de s'attendre à ce qu'ils prennent quelques minutes pour vérifier en ligne à quel point le vin ou la vodka est calorique », a déclaré le BEUC, tout en rappelant que plus de trois consommateurs sur dix ne possèdent pas de smartphone.

Pour sa part, l'industrie affirme qu'afficher les informations en ligne permet de donner plus de détails aux consommateurs. Elle insiste également sur le fait que, dans un monde numérisé, un nombre croissant de consommateurs se fient à l'information en ligne pour les produits qu'ils consomment.

Après la publication de leur proposition, la Commission européenne a ensuite fait l'objet d'un intense lobbying visant à éloigner le spectre d'un rejet, par la Commission, de cette proposition, ce qui aurait conduit à l'adoption d'une législation réellement contraignante.

²⁶ <https://www.euractiv.fr/section/soci-t/news/alcohol-labelling-proposal-fails-to-end-debate-on-calories/>

Ainsi, entre février 2018 et février 2019, le Commissaire européen à la Santé ou des membres de son cabinet ont été rencontrés 58 fois par 13 organisations représentant les producteurs d'alcool sur le sujet de l'étiquetage des boissons alcooliques et une seule fois par l'association européenne des consommateurs (BEUC)²⁷.



Meetings					
Nr	Date	Host	Portfolio	Subject	Lobby Organisation
1	19/02/2019	Nathalie Chaze, Cabinet member of Vytenis Andriukaitis	Health & Food Safety	Alcohol labelling	Confédération européenne des vignerons indépendants (CEVI)
2	31/01/2019	Nathalie Chaze, Cabinet member of Vytenis Andriukaitis Arunas Vinciunas, Cabinet member of Vytenis Andriukaitis	Health & Food Safety	Alcohol labelling	spiritsEUROPE (spiritsEUROPE)
3	31/01/2019	Nathalie Chaze, Cabinet member of Vytenis Andriukaitis Arunas Vinciunas, Cabinet member of Vytenis Andriukaitis	Health & Food Safety	Alcohol labelling	PERNOD RICARD
4	31/01/2019	Nathalie Chaze, Cabinet member of Vytenis Andriukaitis Arunas Vinciunas, Cabinet member of Vytenis Andriukaitis	Health & Food Safety	Alcohol labelling	Diageo
5	21/01/2019	Nathalie Chaze, Cabinet member of Vytenis Andriukaitis Inga Preikien?, Cabinet member of Vytenis Andriukaitis	Health & Food Safety	Alcohol labelling , responsible consumption	Federación Española del Vino (FEV)
6	21/01/2019	Nathalie Chaze, Cabinet member of Vytenis Andriukaitis Inga Preikien?, Cabinet member of Vytenis Andriukaitis	Health & Food Safety	Alcohol labelling , responsible consumption	Comité Européen des Entreprises Vins (CEEV)
7	10/01/2019	Nathalie Chaze, Cabinet member of Vytenis Andriukaitis Arunas Vinciunas, Cabinet member of Vytenis Andriukaitis	Health & Food Safety	Alcohol labelling	Diageo
8	10/01/2019	Arunas Vinciunas, Cabinet member of Vytenis Andriukaitis Nathalie Chaze, Cabinet member of Vytenis Andriukaitis	Health & Food Safety	Alcohol labelling	spiritsEUROPE (spiritsEUROPE)
9	10/01/2019	Arunas Vinciunas, Cabinet member of Vytenis Andriukaitis Nathalie Chaze, Cabinet member of Vytenis Andriukaitis	Health & Food Safety	Alcohol labelling	PERNOD RICARD
10	05/12/2018	Vytenis Andriukaitis, Commissioner Nathalie Chaze, Cabinet member of Vytenis Andriukaitis	Health & Food Safety	Alcohol labelling	The Brewers of Europe
11	28/11/2018	Nathalie Chaze, Cabinet member of Vytenis Andriukaitis	Health & Food Safety	Alcohol labelling	spiritsEUROPE (spiritsEUROPE)
12	28/11/2018	Nathalie Chaze, Cabinet member of Vytenis Andriukaitis	Health & Food Safety	Alcohol labelling	PERNOD RICARD
13	28/11/2018	Nathalie Chaze, Cabinet member of Vytenis Andriukaitis	Health & Food Safety	Alcohol labelling	Diageo
14	21/11/2018	Nathalie Chaze, Cabinet member of Vytenis Andriukaitis	Health & Food Safety	Alcohol labelling	European farmers (COPA)
15	21/11/2018	Nathalie Chaze, Cabinet member of Vytenis Andriukaitis	Health & Food Safety	Alcohol labelling	European agri-cooperatives (COGECA)
		62 out of 22,701 meetings	15 out of 3,668 organisations	95 out of 10,243 Lobbyists	90 out of 5,287 EP passes

²⁷ Liste des rendez-vous du commissaire et de son cabinet : <https://www.integritywatch.eu/>

Cette stratégie a payé puisque le Commissaire européen à la Santé a finalement renoncé à passer par la voie législative bien qu'il ait jugé "insatisfaisante" la proposition des producteurs.

EU health chief not satisfied with industry's alcohol labelling proposal

By Sarantis Michalopoulos | EURACTIV.com

5 juin 2018

Advertisement



EU Commissioner in charge of Health and Food safety, Lithuanian Vytenis Andriukaitis. [OLIVIER HOSLET/EPA]

Languages: Deutsch

Comments Print Social media icons (Facebook 25, LinkedIn, Google+, Twitter, Email)

EU Health Commissioner Vytenis Andriukaitis is not pleased with the "inconsistent" proposal recently submitted by the alcohol industry on labelling and insisted that European consumers should be presented the full information of the products they purchase.

"Our path is clear and we are doing the legal assessment [of the proposal]. At first sight, I am not satisfied with the proposal because it is not consistent and does not address some issues related to information for consumers: consumers should be fully informed.

EURACTIV Members

- Acumen public affairs
- BSEF - The International Bromine Council
- Cosmetics Europe - The Personal Care Association
- ECPC - European Cancer Patient Coalition
- EHFG - European Health Forum Gastein
- ESA - European Sunlight Association
- EVA - European Vending Association
- Medicines for Europe - Better Access. Better Hea...
- MedTech Europe - from diagnosis to cure

Popular articles

- Mogherini: 'Inshallah, EU and Azerbaijan will soon finalise their agreement' **1**
- Gibraltar is a 'colony,' MEPs say **2**
- LEAK: Europe puts pressure on Beijing ahead of EU-China summit **3**
- 11 EU countries snub Romanian Presidency's gas declaration **4**
- 'Europe will have at least ten gigafactories', says battery boss **5**

7. Conclusion

Les réactions virulentes suscitées par les déclarations d'Agnès Buzyn sur le vin, le report à plusieurs reprises de la parution du plan Mildeca ou encore les exemples multiples de contournement de la loi Evin sur l'année 2018 témoignent de l'influence de l'industrie de l'alcool sur les politiques publiques et leur application.

Malgré des moyens plus limités, les associations et acteurs de santé publique poursuivent leurs actions de prévention, de réduction des risques et d'information des consommateurs pour leur permettre des choix éclairés. Espérons à ce sujet que la campagne de prévention lancée en mars 2019 par Santé publique France²⁸ permettra de déconstruire les idées reçues, malheureusement encore très présentes, et aidera les Français à réduire les risques liés à une consommation parmi les plus élevées au monde.

²⁸ <http://www.alcool-info-service.fr/Actualites/2-verres-par-jour-pas-tous-les-jours#.XJtAAphKiU>

Ensemble

Changeons le regard sur les addictions

www.anpaa.asso.fr

Suivez-nous sur



© Image de couverture par Ryan McGuire (Pixabay)



ANPAA

20, rue Saint-Fiacre – 75002 Paris

Tél. : 01 42 33 51 04 – Fax : 01 45 08 17 02 – contact@anpaa.asso.fr - [@anpaa_asso](https://www.instagram.com/anpaa_asso) – www.anpaa.asso.fr